

Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten = Association Suisse des Professeurs d'Université
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten
Band: 22 (1996)
Heft: 2-3

Artikel: Genève-Lausanne : mariage ou compétition?
Autor: Bridel, Laurent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-894207>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève–Lausanne: mariage ou compétition?

Prof. Laurent Bridel*

L'annonce faite au début de l'année 1996 par les Rectorats de Genève et de Lausanne de leur intention de créer à terme un établissement commun aux deux universités a soulevé l'étonnement de la plupart des membres de la communauté universitaire de Lausanne.

Durant la dernière décennie, les deux universités ont connu plusieurs entreprises de rapprochement, sur un plan ou sur un autre, mais, elles ont été restreintes à un enseignement, un institut ou une section. En général, seuls les intéressés sont au courant.

La première réaction des professeurs fut celle de l'inquiétude et d'un certain orgueil froissé: pourquoi avons-nous appris ce projet (certains ont sans doute pensé, le complot) par la presse et non pas lors d'une séance du Sénat?

Je rappelle ici que le Sénat, à Lausanne, rassemble depuis quelques années l'ensemble des corps de l'université – personnel administratif et technique, corps intermédiaire, étudiant(e)s et corps professoral – mais que les professeurs représentent – sur le papier – la majorité absolue; sur le papier, parce que leur assiduité aux séances est inférieure à celle des autres corps!

D'une manière générale, le souci dominant de toute la communauté universitaire lau-

sannoise était et reste le programme d'économie de 8% d'ici l'an 2000 que le Conseil d'Etat impose à l'Université, pourcentage auquel s'ajoute 1% demandé par le Rectorat pour disposer d'un volant financier à redistribuer. Dans cette perspective, la proposition de rapprochement avec l'Université de Genève a surtout été ressentie comme un moyen supplémentaire de faire des économies, donc de diminuer les moyens de tous et par conséquent mal perçue.

Cette impression a été renforcée lorsque s'est ajoutée la présentation du projet de réseau hospitalo-universitaire Vaud–Genève, qui visait, lui, explicitement à limiter les coûts des deux centres hospitaliers universitaires et à leur permettre de constituer un centre de haut niveau sur le plan européen. Un certain nombre de professeurs de médecine de Lausanne ont été favorablement impressionnés par cette perspective. Comme les discussions, relatives à ce projet de réseau l'ont montré, d'autres éléments importants ont attiré l'attention; les différences de niveaux de salaires entre Vaud et Genève, par exemple, auraient nécessité soit une baisse sensible des droits acquis par une partie des employés, soit des dépenses supplémentaires de plusieurs dizaines de millions de francs pour accorder les mêmes rémunérations à tous. De plus, les deux Facultés de médecine ne sont pas organisées de la même manière, le budget des années cliniques dépendant de l'Université

* prof. ordinaire de géographie humaine, président du sénat de l'Université de Lausanne.

à Genève et du Département de l'intérieur et de la santé publique à Lausanne. Passer au système genevois a pu paraître, à certains collègues de la Faculté de Lausanne, comme un avantage. En revanche, pour l'ensemble de l'Université, l'idée de voir la Faculté de médecine détachée représente une mutilation.

A la fin de la procédure de consultation relative au réseau hospitalo-universitaire, les Rectorats ont donné un préavis défavorable et proposé une organisation alternative qui maintenait les Facultés de médecine dans leurs universités respectives.

Après ces considérations générales, je souhaiterais avancer quelques remarques personnelles.

Le vis-à-vis des deux universités est une vieille histoire et les tentatives de rapprochement ne datent pas que de cette année. A deux reprises déjà, pour le moins en 1922 et 1935, des propositions avaient été esquissées mais n'avaient pas abouti du fait des réticences et des méfiances.

Comme chacun de nous le sait et le ressent, nous nous trouvons dans un réseau de relations très personnalisées et dans un système de compétition.

Chacun de nous possède, un réseau d'amis, de collègues proches, d'équipes associées avec qui nous entretenons des relations professionnelles empreintes d'un esprit de confiance et de collaboration... Parfois ces partenaires se situent dans l'université voisine, mais c'est presque un hasard!

En revanche, sur le plan de la compétition, c'est le plus souvent l'institution proche à laquelle nous nous comparons ou – plus souvent encore – nous sommes comparés,

parce que nous vivons dans un système national et régional pour l'obtention des moyens financiers.

De là, découlent souvent des sentiments de colère et d'envie que je qualifierai de complexe d'infériorité face à l'université de Genève; sentiments que je suppose n'être pas le seul à ressentir! Quant à savoir si certains de nos collègues du bout du lac ressentent un complexe de supériorité, d'autres seraient mieux placés que moi pour le dire.

Par conséquent, toutes les difficultés, toutes les démarches mettant en jeu les deux universités sont considérées avec un préjugé défavorable au départ: «Ne sont-ils pas en train de me jouer un mauvais tour?».

Un deuxième élément fondamental à prendre en considération, c'est qu'il ne s'agit pas d'un jeu à deux mais à trois! Voilà le fameux triangle des relations humaines qui se profile. En effet, lorsqu'un collègue genevois me dit: «oui, mais vous à Lausanne...», je ressens un doute; fait-il allusion à l'université, à l'EPFL ou à tous les deux? Or le voisin *vraiment* proche de l'université de Lausanne, c'est l'EPFL; n'est-elle pas «sortie de notre cuisse?» et pourtant elle a tellement plus de moyens que nous! Nous aimerions lui fournir des services, des conseils (rétribués!), mais elle nous dit qu'elle sait très bien ce dont elle a besoin. Nous nous sentons confrontés par sa présence, les collaborations sont multiples, mais nous redoutons aussi son poids et son influence. Pour reprendre la métaphore des relations triangulaires, qui est la fiancée courtisée par les deux prétendants? Les rôles sont facilement interchangeables.

Un troisième élément important est l'existence des autres universités de Suisse occidentale, spécialement Fribourg et Neuchâtel. Ces acteurs sont essentiels à la bonne collaboration entre Lausanne et Genève. Il est puéril de voir BENEFRRI comme une machine de guerre contre Lausanne et Genève, même si le poids des institutions lémaniques – quelque peu menaçant – n'a pas été pour rien dans la création de ce réseau. C'est grâce à la médiation de Fribourg et Neuchâtel que le vis-à-vis Lausanne/Genève devient constructif. Un jeu à 4, 5 ou 6 partenaires peut apparaître plus compliqué qu'à deux; il est certes plus complexe, mais il permet des relations moins tendues, moins orientées vers la prise du pouvoir.

Il me reste à exprimer quelques souhaits.

1. L'ignorance relative à ce que sont et ce que font les partenaires de l'université voisine est monnaie courante. Si chacun peut bien décrire ce qui se passe, dans les grandes lignes, dans l'institut homologue, les informations plus générales sont mal connues, sauf des rectorats et des décanats.

Il convient donc de montrer et de faire évaluer les diverses collaborations existantes pour que nous ne parlions plus toujours à partir de nos seuls sentiments mais aussi sur la base d'informations.

2. Dans leur contre-proposition au réseau hospitalo-universitaire, les rectorats ont

esquissé un organigramme fort complexe montrant entre autres que, pour coordonner deux institutions, il fallait en créer une troisième.

A l'époque où l'on nous abreuve de considérations sur les hiérarchies aplaties, je me demande si cette voie consistant à ajouter un niveau est la bonne. Etant donné que la fusion ne me paraît pas non plus envisageable, il faudra imaginer des modes différents d'imbrication, encore à explorer.

3. Les rectorats demandent à chaque paire d'instituts ou de facultés homologues, de préparer en commun le plan quadriennal découlant de la Loi fédérale. Il s'agit là largement d'un exercice-prétexte – vu les très faibles marges de manœuvre –, mais il a au moins l'avantage de nous obliger au dialogue, ce qui est indispensable. En revanche, de se centrer sur les budgets va raviver toutes les craintes et tous les réflexes d'autodéfense. En période de restriction, il est clair que chacun cherche d'abord à consolider sa position avant d'examiner comment mettre une partie de ses moyens limités dans une caisse commune!

Il n'en reste pas moins que la collaboration plus étroite et indispensable et je la souhaite vivement, en partant le plus possible de la base, c'est-à-dire des instituts et sections, mais aussi avec l'aide des autres corps.